



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique d'aménagement du territoire

Question orale n° 51

## Texte de la question

Le 10 avril dernier, le Gouvernement a organisé à Auch, à grand renfort de médiatisation, un comité interministériel pour l'aménagement du territoire en regroupant une vingtaine de ministres sous la présidence du Premier ministre de l'époque, M. Alain Juppé. Beaucoup d'espoirs ont été suscités pour le département du Gers et les Gersois en particulier, espoir légitime pour un petit département accueillant un tel événement. Beaucoup d'objectifs souvent vitaux pour toute la région Midi-Pyrénées étaient en attente de débouchés. Le désenclavement des départements ruraux, une fiscalité plus avantageuse pour ces territoires, la réforme de la PAC, la crise de la viticulture, le problème des services publics en milieux ruraux, le réseau routier, étaient autant de questions qui méritaient des réponses. A l'arrivée, la déception fut unanime. Sur 80 mesures retenues, 70 relevaient de purs effets d'annonces sans moyens nouveaux. Bref, beaucoup d'intentions, mais peu de crédits. Même l'agriculture dans le premier département agricole de France a été oubliée. L'aménagement du territoire se doit d'être une priorité pour le Gouvernement et ne doit pas rester un éternel saupoudrage dans l'urgence. Des engagements forts et à long terme doivent être pris pour que l'aménagement du territoire soit synonyme de solidarité garantissant les mêmes chances de développement pour tous par redistribution des richesses. La coopération intercommunale, la décentralisation, de la déconcentration, les contrats de plan sont autant de pistes à promouvoir. M. Yvon Montané demande à Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement si un nouveau CIAT, prenant en compte ces besoins, est à l'ordre du jour. Si ce n'est pas le cas, il lui demande de préciser l'avancement des engagements pris en avril dernier ainsi que les modifications et les orientations à venir en la matière.

## Texte de la réponse

M. le président. M. Yvon Montané a présenté une question n° 51, ainsi rédigée:

«Le 10 avril dernier, le Gouvernement a organisé à Auch, à grand renfort de médiatisation, un comité interministériel pour l'aménagement du territoire regroupant une vingtaine de ministres sous la présidence du Premier ministre de l'époque, M. Alain Juppé. Beaucoup d'espoirs ont été suscités pour le département du Gers et les Gersois en particulier, espoir légitime pour un petit département accueillant un tel événement. Beaucoup d'objectifs souvent vitaux pour toute la région Midi-Pyrénées étaient en attente de débouchés. Le désenclavement des départements ruraux, une fiscalité plus avantageuse pour ces territoires, la réforme de la PAC, la crise de la viticulture, le problème des services publics en milieux ruraux, le réseau routier étaient autant de questions qui méritaient des réponses. A l'arrivée, la déception fut unanime. Sur quatre-vingts mesures retenues, soixante-dix relevaient de purs effets d'annonce sans moyens nouveaux. Bref, beaucoup d'intentions, mais peu de crédits. Même l'agriculture dans le premier département agricole de France a été oubliée. L'aménagement du territoire se doit d'être une priorité pour le Gouvernement et ne doit pas rester un éternel saupoudrage dans l'urgence. Des engagements forts et à long terme doivent être pris pour que l'aménagement du territoire soit synonyme de solidarité garantissant les mêmes chances de développement pour tous par redistribution des richesses. La coopération intercommunale, la décentralisation, la déconcentration, les contrats de plan sont autant de pistes à promouvoir. M. Yvon Montané demande à Mme le ministre de l'aménagement du

territoire et de l'environnement de lui indiquer si un nouveau CIAT, prenant en compte ces besoins, est à l'ordre du jour. Si ce n'est pas le cas, il lui demande de préciser l'avancement des engagements pris en avril dernier ainsi que les modifications et les orientations à venir en la matière.»

La parole est à M. Yvon Montané, pour exposer sa question.

M. Yvon Montané. Madame le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, le 10 avril dernier, le Gouvernement a organisé à Auch, à grand renfort de médiatisation - mais qui s'en souvient encore ? - un comité interministériel pour l'aménagement du territoire regroupant une vingtaine de ministres sous la présidence du ci-devant Premier ministre, M. Alain Juppé.

Beaucoup d'espoirs ont été suscités dans le département du Gers et dans le monde rural, espoirs légitimes pour un petit département qui avait cru voir une symbolique dans un tel événement.

Beaucoup d'objectifs, souvent vitaux pour toute la région Midi-Pyrénées, étaient en attente, comme le désenclavement des départements ruraux, une fiscalité plus avantageuse pour les produits du terroir, en particulier le floc de Gascogne, qui est un peu à l'armagnac ce que le pineau est au cognac, la réforme de la politique agricole commune, la solution de la crise de la viticulture, le maintien des services publics en milieu rural, le réseau routier, qui ne comprend dans notre département que deux nationales, le réseau ferroviaire - nous n'avons qu'une ligne de chemin de fer. Autant de questions qui, pensions-nous, méritaient réponse.

M. Michel Terrot. Heureusement, ça va changer !

M. Yvon Montané. A l'espoir du débat succéda la déception, qui fut unanime.

M. Jean Auclair. Vous verrez la suite !

M. Yvon Montané. Sur quatre-vingts mesures retenues, soixante-dix relevaient de purs effets d'annonce, sans moyens nouveaux. Bref, beaucoup d'intentions et peu de crédits. Même l'agriculture, dans le premier département agricole de France, a été oubliée.

L'aménagement du territoire doit être une priorité pour le Gouvernement et ne pas se résumer à un éternel saupoudrage réalisé dans l'urgence.

Des engagements forts et à long terme doivent être pris pour que l'aménagement du territoire soit synonyme de solidarité et garantisse les mêmes chances de développement pour tous par la redistribution des richesses du pays.

La coopération intercommunale, la décentralisation, les mesures de déconcentration, les contrats de plan sont autant de pistes à promouvoir.

Je vous demanderai donc, madame le ministre, de m'indiquer si un nouveau CIAT prenant en compte ces besoins est à l'ordre du jour. Sinon, pourriez-vous nous préciser l'avancement des engagements pris en avril dernier ainsi que les modifications et les orientations à venir en la matière ? D'avance, je vous remercie.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, vous insistez à juste titre, sur la regrettable dérive des dernières années. Les comités interministériels pour l'aménagement et le développement du territoire sont devenus des événements de communication plus que des moments de décision.

J'ai l'intention de rompre avec cette dérive. Le CIADT que le Premier ministre a convoqué pour le 15 décembre sera simple, modeste et travailleur, ce qui ne veut pas dire sans ambition.

M. Michel Terrot. Et avant ?

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il nous donnera l'occasion d'exposer la nouvelle doctrine du Gouvernement en matière d'aménagement du territoire et, d'autre part, d'établir les principes de la révision de la LOADT, la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Il établira le calendrier de travail du Gouvernement pour la préparation des schémas de services qui constitueront la base de l'action de l'Etat dans le domaine des transports des usagers et de marchandises, mais aussi dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, de la culture, de la santé, des nouvelles technologies de la communication, de la protection des ressources naturelles et de l'énergie. Il prendra également des dispositions pour l'accompagnement des reconversions sur les sites les plus touchés. Enfin, il établira les premiers programmes d'actions sur des territoires identifiés.

Vous me pardonnerez de ne pas être plus précise en ce qui concerne le Gers. Nous sommes en train, dans la perspective du CIADT du 15 décembre, de procéder à un peignage des mesures annoncées le 10 avril dont je conviens avec vous, monsieur le député, que beaucoup se sont révélées être de simples effets d'annonce.

M. Michel Terrot. Ca va changer !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Vous le verrez le 15 décembre, l'aménagement du territoire peut concilier la cohérence des actions de l'Etat sur le territoire, la synergie avec les acteurs locaux du développement, la lutte contre les handicaps territoriaux et le développement durable des territoires.

J'ajoute que nous sommes en train de travailler sur le moyen terme pour l'essentiel puisque tout au long de l'année 1998 et de l'année 1999 nous devons élaborer non seulement les schémas régionaux qui nous permettront ensuite de travailler plus précisément dans la perspective des prochains contrats de plan, mais également les zonages européens sur lesquels beaucoup de nos politiques régionales et de nos politiques de développement rural et local sont assises. J'ai l'intention de mener tout au long de l'année 1998 une très large concertation avec les élus locaux, et notamment les élus des zones rurales, sur ces questions fondamentales pour l'avenir de nos politiques régionales.

M. le président. La parole est à M. Yvon Montané.

M. Yvon Montané. Madame le ministre, je vous remercie de votre réponse. Nous suivrons avec attention le prochain CIAT et en particulier les mesures que vous annoncerez.

Je tiens à dire que les Gascons ne sont pas des pleurnicheurs. Ils ont l'esprit chevaleresque, l'esprit des mousquetaires, mais force est de constater qu'ils ne sont plus dans leur département que vingt-huit au kilomètre carré, qu'ils n'ont et n'auront aucun kilomètre d'autoroute ni de TGV et donc - j'y ai fait allusion - que la solidarité nationale doit s'exercer, comme vous l'avez dit, madame le ministre, de façon simple, concrète et, je le souhaite, percutante et immédiate aux niveaux essentiels, c'est-à-dire dans les infrastructures et les réseaux, ainsi que dans les équipements de base pour valoriser les productions et les potentialités locales.

## Données clés

**Auteur :** [M. Yvon Montané](#)

**Circonscription :** Gers (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 51

**Rubrique :** Aménagement du territoire

**Ministère interrogé :** aménagement du territoire et environnement

**Ministère attributaire :** aménagement du territoire et environnement

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 novembre 1997, page 6287

**Réponse publiée le :** 3 décembre 1997, page 6730

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 novembre 1997